

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Cession d'une partie de  
la réserve foncière en  
zone Ub au Plan Local  
d'Urbanisme (PLU) -  
Parcelle BE 167 à un  
Médecin porteur de  
projet d'un pôle  
médical.**

**SEANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 17 janvier 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous  
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre  
CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ,  
Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Monique  
MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre  
SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,  
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX,  
Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,  
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON,  
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,  
Serap ALP à Farida LAID

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

**CESSION D'UNE PARTIE DE LA RESERVE FONCIERE EN ZONE Ub DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
PARCELLE BE 167 A UN PORTEUR DE PROJET POUR UN POLE MEDICAL**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L 1111-1 ;
- **Vu** le Code Civil et notamment les articles 1382 et suivants ;
- **Vu** l'avis de France Domaines du 14 novembre 2023 ;
  
- **Considérant** le projet d'un médecin d'implanter une « maison de soins non programmés », au sein d'un pôle médical regroupant médecins généralistes et spécialistes (dermatologue, ophtalmologue...) et services de santé connexes (laboratoire d'analyse, pharmacie...) dans un cadre évolutif sur cette zone ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS, au regard de l'offre de soins, notamment en médecine générale et spécialistes, est déficitaire ;
- **Considérant** que ce projet est complémentaire à l'activité déployée par le Centre hospitalier, et qu'il est envisagé des collaborations dans ce cadre ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** la vente partielle de la parcelle BE 167, pour une surface utile de 6 000 m<sup>2</sup>, pour le montant de quatre-vingt et un mille euros (81 000 euros) au Docteur Quentin MONTAIGNE, ce dernier réglant le document d'arpentage et prenant en charge l'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA



Le Maire,



Stéphane RODIER